ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



ANDRÉ SOURY,
Candidat.

du 23 Novembre 1958

Circonscription de

CONFOLENS



MAURICE PELFORT,
Remplaçant éventuel.

Elu en 1956, c'est avec conscience d'avoir tenu les engagements pris devant le corps électoral que je sollicite à nouveau vos suffrages.

A chaque élection, depuis treize ans, vous aviez l'habitude de voir le nom de **Jean Pronteau** figurer en tête de la liste présentée par le Parti Communiste Français.

La loi électorale, en vigueur depuis la Libération, étant modifiée, vous allez voter au scrutin de « circonscription » et, de ce fait, d'importantes modifications ont eu lieu.

Le département de la Charente est partagé en trois circonscriptions : ANGOULEME — COGNAC — CONFOLENS-RUFFEC.

C'est dans de telles conditions que Jean Pronteau est candidat à Angoulême, et qu'il me revient l' honneur d'être candidat dans votre circonscription, qui est aussi la mienne, puisque je suis électeur à PRESSIGNAC, dans le canton de CHABANAIS.

Depuis trois ans, nous avons, Jean Pronteau et moi, travaillé en étroite collaboration.

C'est ce qui m'a permis, en raison de ma profession de cultivateur, de m'occuper tout particulièrement des questions concernant l'**exploitation familiale agricole,** notamment au sein de la Commission de l'Agriculture où j'ai été rapporteur de nombreuses propositions de lois.

Quelle que soit la loi électorale, la méthode de travail que nous avons adoptée, Jean Pronteau et moi, sera conservée, car l'expérience démontre qu'elle nous a permis de jouer plus efficacement notre rôle de députés.

Depuis 1956, « beaucoup d'eau est passée sous les ponts ».

En votant à gauche le 2 janvier 1956, les Français avaient manifesté leur volonté de mettre un terme à la situation créée par les gouvernements de droite portés au pouvoir par les apparentement de 1951.

En élisant à l'Assemblée une majorité de gauche, les électeurs avaient donné les moyens de changer le cours de la politique française. **Malheureusement, certains dirigeants du Parti socialiste et du Parti radical,** plutôt que de s'appuyer sur la majorité de **gauche** du Parlement, s'allièrent avec la **droite.** C'est pourquoi, les battus du 2 janvier 1956, Pinay - Paul Reynaud - Laniel retrouvèrent la possibilité de faire prévaloir leur point de vue, comme par le passé, bien qu'étant minoritaires.

Et aujourd'hui, dans un pays comme le nôtre, où la production a été augmentée de 40 % par ouvrier depuis dix ans, de même que la production agricole a sérieusement évolué, le **prix de la vie augmente** constamment, **les salaires restent insuffisants** ainsi que les **retraites** et **traitements.** Les droits des Anciens Combattants ont été mis en cause, nos **petites et moyennes exploitations** familiales agricoles connaissent des difficultés grandissantes.

En 1957, 400 milliards d'impôts nouveaux ont été votés par la majorité de l'Assemblée qui soutenait les gouvernements Bourgès-Maunoury et Gaillard. Et les invitations à « manger du poulet » que faisait Monsieur Gaillard à la population, n'ont pu dissimuler les effets de sa néfaste politique.

L'explication d'une telle situation est la suivante :

L'augmentation de la production profite uniquement **au grand capital** et le tiers du budget de la France, qui atteint 6.000 milliards, est consacré à **des dépenses de guerre.**

L'expérience que j'ai acquise au cours de ces trois années de travail parlementaire, m'a permis d'apprécier le rôle que jouent les hommes dans la vie politique du Pays. Au fur et à mesure que la politique française s'est éloignée du vote du 2 janvier 1956, j'ai pu mesurer la distance qui sépare l'élu de l'électeur, lorsque l'élu met sa fonction parlementaire au service de certains intérêts dont il est l'instrument.

Ainsi Monsieur Gaillard, avant le 2 janvier 1956, s'était réclamé de Monsieur Mendès-France, partisan de la négociation en Algérie. Une fois élu, il le combattit.

Si les lois anti-laïques, votées par la majorité de droite de 1951, n'ont pas été abrogées, c'est en raison de l'abstention calculée d'un certain nombre d'élus de gauche, malgré les engagements solennels qu'ils avaient pris devant le **Comité National d'Action laïque.**

La grave situation que nous traversons actuellement est le prix que nous payons du **divorce entre les paroles et les actes** de ces hommes politiques.

Aujourd'hui, les Français et les Françaises veulent une politique nouvelle.

Une telle politique suppose que toutes les erreurs du passé soient rejetées, et la présence d'hommes au Parlement ayant fait la preuve de leur fidélité à la parole donnée.

Rejeter les erreurs du passé, cela signifie, avant tout, renoncer à tout compromis des forces de gauche avec les forces représentant les intérêts du grand capital.

La Constitution votée par la majorité des Français et des Françaises, le 28 septembre dernier, établit le pouvoir autoritaire. Il importe de savoir si l'Assemblée de demain sera composée d'une majorité docile, ou si une opposition, constructive mais résolue, capable de tempérer le pouvoir autoritaire y trouvera place.

Or, qui pourrait compter sur Monsieur Perot, candidat depuis dix ans aux côtés de Monsieur Gaillard, ministre presque en permanence, pour prendre place dans l'opposition au sein de l'Assemblée de demain ?

Quant à Monsieur Valentin, il représente, dans cette circonscription, la **droite** qui, chacun le sait, ne connaît que l'opposition à tout progrès social.

Il n'y a pas de candidat socialiste.

Les électeurs socialistes ne doivent pas s'abstenir pour autant.

Dans cette conjoncture politique, s'ils portaient leurs voix sur le candidat patronné par Monsieur Gaillard, ou tout autre candidat de diversion, ce seraient autant de voix perdues pour la gauche et la laïcité.

Le devoir des **Républicains,** des hommes **de gauche, des laïcs,** est donc de voter **utile** en rassemblant leurs voix sur le candidat de notre Parli, seul candidat offrant toutes les garanties pour traduire, au sein de l'Assemblée de demain, votre volonté d'une politique de gauche indispensable à la sauvegarde des Libertés Démocratiques et à la préparation du Renouveau National et Républicain.

Voilà brièvement résumées, les raisons profondes pour lesquelles je vous appelle à voter communiste.

J'aborde ce scrutin avec confiance.

Si vous me réélisez le **23 novembre,** je saurai, comme je l'ai fait depuis trois ans, être **l'élu de tous les Républicains.**

André SOURY

Cultivateur,

Député sortant,

Candidat du Parti Communiste Français.

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Maurice PELFORT

Ouvrier à Ruffec.

IMPRIMERIE MODERNE-ANGOULÊME - 11 - 1958